

Image not found or type unknown



Rompre un bon de commande avec acompte

Par **vincent**, le **29/08/2009** à **17:14**

Bonjour, il y a 2 ans, nous avons signé un bon de commande et donné un chèque d'acompte (au dos il a écrit "à encaisser après signature chez le notaire") chez un cuisiniste, à la base nous voulions juste un devis mais le vendeur nous a embobiné. A cette époque nous étions intéressés pour l'achat d'une maison, mais cela ne s'est pas fait. Aujourd'hui il veut encaisser le chèque alors qu'il n'y a jamais de signature chez le notaire, et que le délai de livraison a expiré, a-t-il le droit? Comment rompre le contrat?????????